

DOSSIER DE PRESSE



Inauguration IME La Chalouère 19 septembre 2013

114, rue de la Chalouère Angers

Contact COMMUNICATION - PRESSE : Béatrice THIETRY 02.41.43.93.65 – siege.social@handicap-anjou.fr

Sommaire

L'IME la Chalouère : un établissement géré par l'association HandiCap'Anjou

Présentation de HandiCap'Anjou Page 1

L'IME la Chalouère

Présentation de l'IME Page 2

Historique Page 3

Actions importantes Page 4

Motif de création d'une nouvelle structure inaugurée le 19 septembre Page 5

Positionnement de l'offre de santé Page 5

Le financement..... Page 6

ANNEXE 1 PHOTOS

ANNEXE 2 Personnes référentes et organigramme HandiCap'Anjou

ANNEXE 3 Discours de Mr Philippe Reiter- Président de HandiCap'Anjou

ANNEXE 4 Discours de Mme Laurence Browaeys - Déléguée territoriale ARS Maine et Loire

HandiCap'Anjou.

Qui sommes-nous ?

L'IME (Institut Médico Educatif la Chalouère est un établissement géré par l'association HandiCap'Anjou

HandiCap'Anjou est une association angevine.

Elle gère des établissements et services ouverts aux enfants présentant une déficience intellectuelle, des troubles envahissants du développement en particulier l'autisme ainsi qu'à des enfants et adultes déficients moteurs ou polyhandicapés. Née de la fusion (*signée et définitive en janvier 2014*) de deux associations, l'ex AAPEI (Association Angevine de Parents d'Enfants en situation de handicap) et l'ADIMC (Association Départementale des Infirmités Moteurs Cérébraux), elle étend désormais son champ d'action sur le secteur enfance et le secteur adultes.

Au terme de cette fusion, HandiCap'Anjou répondra à l'attente de plus de 460 usagers et emploiera 360 salariés. L'Association propose son soutien aux familles, qu'elle représente et dont elle défend les intérêts.

Pour HandiCap'Anjou, la place de la famille dans l'accompagnement de l'enfant et de l'adulte est fondamentale. Au sein de l'association, des parents réfléchissent ensemble à la façon de mieux adapter les services aux besoins de leurs enfants. C'est encore ENSEMBLE, familles gestionnaires et professionnels, à travers le militantisme et les projets proposés, que se déploie l'ACTION de HandiCap'Anjou.

L'enfant, l'adulte, au cœur du projet.

- Accueillir chacun dans sa singularité.
- Proposer un véritable projet de développement pour l'utilisateur, qui respecte ses possibilités et tend à promouvoir son autonomie, rechercher son épanouissement pour aller vers son intégration dans la société.

Toujours de taille humaine, les établissements et services accompagnent les familles pour qu'ils y trouvent appui, écoute, dialogue.

Nos établissements sont implantés sur Angers et sa périphérie



IME La Chalouère, présentation

L'IME la Chalouère accueille 30 enfants de 3 à 14 ans, présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde avec handicaps associés ou des troubles envahissants du développement **notamment l'autisme**.

Création

Créé en 1962 pour accueillir des enfants porteurs de handicaps sévères et des enfants dont les parents souhaitaient un accueil en semi-internat, permettant le maintien de l'enfant au domicile familial et d'un rythme de vie proche de celui de l'école ordinaire, l'actuel agrément de l'IME La Chalouère (Arrêté Préfectoral DAPI/BCC n° 2009-873 du 26 juin 2009) est de 30 places de semi-internat pour des enfants de 3 à 14 ans, selon deux sections :

- 15 places d'Unité pour enfants autistes : enfants présentant des Troubles Envahissant du Développement, notamment par Autisme,
- 15 places de Section pour Enfants avec Handicap Associés (SEHA), correspondant à des enfants présentant une Déficience Intellectuelle moyenne ou profonde avec handicap associé.

But

L'établissement a pour missions de :

- Proposer à chaque enfant un projet individualisé associant les dimensions thérapeutique, éducative et pédagogique (scolaire),
- Favoriser le développement de toutes les potentialités de l'enfant, du point de vue physique, intellectuel, psychologique et social,
- Développer les capacités d'éveil, d'expression, d'apprentissage et de communication de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie personnelle de l'enfant dans les actes de vie quotidienne.
- Associer la famille et différentes équipes extérieures à l'IME à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'enfant.
- Rechercher les conditions et les moyens de l'intégration sociale.

Les anciens bâtiments



IME La Chalouère,

HISTORIQUE

L'Institut médico-Pédagogique de la Chalouère est le premier établissement créé par HandiCap'Anjou.

Si en 1978, l'IME accueillait 65 enfants, ils n'étaient plus que 52 en 1985, 40 en 2000 et 30 en 2009. Parallèlement, le profil des enfants accueillis a évolué dans le sens d'une sensible augmentation de leurs déficiences. Si au début de son histoire, l'IME accompagnait des enfants déficients dont les compétences intellectuelles permettaient une évolution compatible avec le travail protégé (voir pour certains en milieu ordinaire), les enfants accueillis aujourd'hui présentent des déficiences moyennes ou graves, avec le plus souvent des troubles associés, qui nécessitent un accompagnement de proximité constant dans les actes de base de la vie quotidienne. Ces enfants, dont l'autonomie reste très limitée, ont des capacités de communication très réduites et doivent être accompagnés par des professionnels spécialisés, afin de leur permettre de développer au maximum leurs potentialités et leur bien être.

Le fonctionnement de l'établissement repose sur un accompagnement des enfants dans leur vie quotidienne, assuré par une équipe pluridisciplinaire : équipe socio-éducative médicale, paramédicale et psychologique et des services généraux et administratifs. Un professeur des écoles à mi-temps est mis à disposition de l'IME par l'Education Nationale.

Dans le cadre de prises en charges spécifiques, l'établissement peut faire appel à des services et des spécialistes extérieurs et travaille en étroite collaboration avec les secteurs de Pédopsychiatrie du département et l'Education nationale.

Au sein de l'Etablissement, le choix a été fait de ne pas séparer les deux sections (SEHA et Autisme), mais de constituer les groupes d'enfants, non pas en fonction du type de problématique de handicap, mais en fonction de leurs capacités. L'hétérogénéité ainsi présente dans les groupes est considérée comme une ressource en termes de dynamique, d'émulation, de communication. L'IME est organisé en 6 groupes d'accueil de 5 enfants chacun en moyenne, encadré par deux éducateurs.

IME La Chalouère,

ACTIONS IMPORTANTES

Pour chaque enfant, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est établi en fonction de son âge, de sa maturité, de ses goûts, de ses difficultés et de ses capacités. Ce PPA est défini par la famille et l'équipe pluridisciplinaire, au regard des besoins spécifiques de chacun et articule de façon complémentaire les dimensions éducative, pédagogique, thérapeutique et sociale. Il s'appuie sur des principes orientant la pratique professionnelle :

- Le respect de l'enfant dans sa globalité et son intégrité,
- La considération de toute personne à travers ses aptitudes davantage qu'à travers son handicap,
- La conviction que toute personne est en devenir,
- L'objectif de permettre à chacun une participation sociale, selon ses capacités et ses désirs.

Les dimensions thérapeutique, éducative et pédagogique ne sont pas seulement complémentaires, elles sont nécessaires l'une aux autres pour favoriser la reconstruction de l'unité constitutive de l'enfant :

- La dimension éducative inscrit l'enfant dans l'espace social, qui demande une prise en compte de la loi comme préalable au vivre ensemble.
- La dimension pédagogique relève du savoir, en termes de connaissances acquises.
- La dimension thérapeutique va s'inscrire du côté de l'être psychique, du pouvoir-être avant le savoir-être.

L'IME constitue le lieu de scolarisation de référence de l'enfant. La classe est organisée en groupe restreints de 2 à 4 élèves ou en individuel, de façon à adapter l'enseignement aux capacités spécifiques et aux difficultés de chaque enfant. Au-delà des temps de classe, des temps d'activités et d'ateliers, à visée d'apprentissages sont proposés aux enfants tout au long de la semaine.

Des prises en charges thérapeutiques assurées par les médecins, les psychomotriciennes, l'orthophoniste ou la psychologue complètent le PPA de chaque enfant.

A travers ces activités, l'équipe de professionnels a pour objectif de développer les capacités de chacun en tenant compte de sa singularité :

- Capacités d'expression : expression corporelle, peinture, éveil musical,
- Capacités de communication : Makaton, journal, bibliothèque, ludothèque,
- Capacités motrices et sensorielles : piscine, sports, ateliers multi sensoriels,
- Découverte de l'environnement : sorties extérieures, bibliothèque, visites.

L'IME la Chalouère ne conçoit pas l'accompagnement de l'enfant sans un accompagnement de sa famille, en particulier sur la dimension sociale. La famille est activement associée à l'élaboration du projet individualisé de son enfant à travers des rencontres régulières favorisant une co-réflexion sur le projet.

IME La Chalouère,

Motif de création d'une nouvelle structure

Depuis la création de l'établissement (1962), la juxtaposition de locaux préfabriqués n'avait pas été conçue dans le cadre d'un projet global spécifiquement pour des enfants déficients intellectuel moyens et profonds ou des enfants autistes.

Ces locaux étaient devenus vétustes et ne correspondaient plus aux critères actuels d'accueil en structures médico-sociales. En accord avec les services de la DDASS puis de l'ARS, la réhabilitation complète des locaux a été programmée en deux phases :

- une première finalisée en juillet 2008 pour deux tiers des locaux d'accueil des enfants,
- une seconde, livrée en septembre 2013, pour le reste des locaux d'accueil des enfants, les locaux pédagogiques, thérapeutiques et les espaces destinés aux réunions et aux services généraux.

Positionnement de l'offre de santé

Rappel de l'offre de santé dans le domaine concerné dans le département :

L'IME la Chalouère a vocation à s'inscrire comme un acteur dynamique de l'accompagnement précoce des jeunes enfants (dès l'âge de 3 ans) déficients intellectuels moyens et profonds ou autistes, dans une perspective d'ouverture sur le milieu ordinaire, tant de socialisation que de scolarisation.

Positionnement de la structure par rapport à cette offre :

Par la construction de locaux neufs disposant d'un plateau technique spécialement conçu pour l'accueil des enfants autistes, l'IME La Chalouère vise à mettre à la disposition des enfants accueillis dans l'établissement, mais aussi dans les autres structures de HandiCap'Anjou et par d'autres associations du secteur, un dispositif spécialisé complet (éducatif, pédagogique et thérapeutique) pour l'accueil d'enfants et d'adolescents autistes.

C'est également dans cette perspective que l'établissement a développé le projet de Jardin Sensoriel (cf [dossier de presse "Un jardin sensoriel pour autistes, en Anjou"](#)) : jardin novateur et unique en France pour des enfants autistes, financé hors budget ARS par la mobilisation de fondations et d'actions associatives diverses.

Le financement ,



1^{ère} phase de travaux (2006-2008)

Coût global :	1.567.000 €
- dont subvention ARS :	1.224.000 €
- dont emprunt	120 000 €
- dont plan état / région	119 000 €

2^{ème} phase de travaux (2011-2013)

Coût global :	2.280.000 €
- dont subvention ARS :	700 000 €

Annexe 1, Photos



Annexe 2, Personnes référentes

HandiCap'Anjou

Mr Philippe REITER, Président HandiCap'Anjou - (discours)

Mr Olivier FARIBEAULT, Directeur Général

Mr Michel FORGEAU, Directeur du pôle Prévention, Déficience intellectuelle et TED (Troubles envahissants du développement).

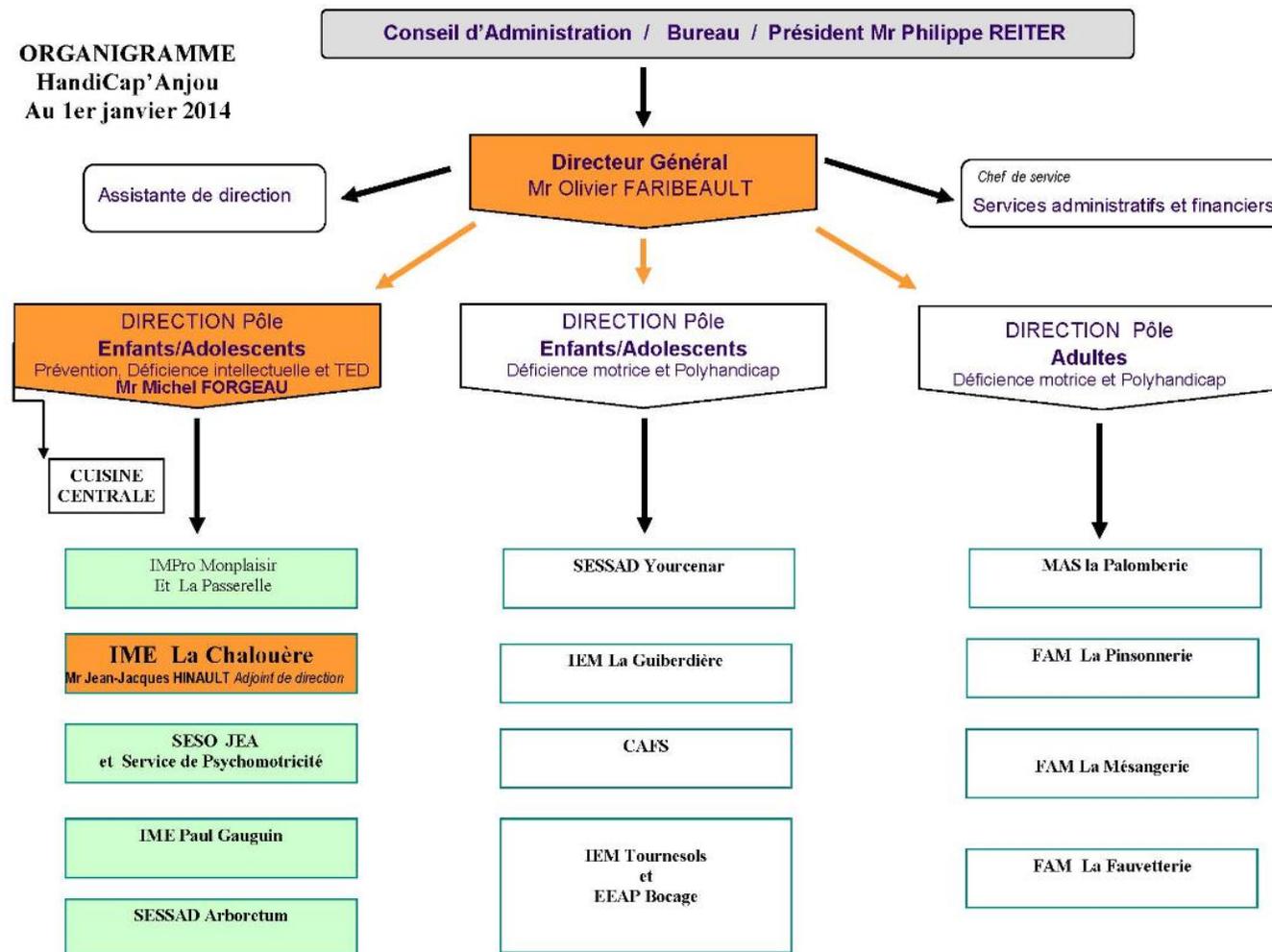
Mr Jean-Jacques HINAULT, Adjoint de direction IME La Chalouère.

ARS Maine-et-Loire

Mme Laurence BROWAEYS, Déléguée territoriale ARS (Agence Régionale de Santé) pour le Maine-et Loire - (discours)

et organigramme

ORGANIGRAMME HandiCap'Anjou Au 1er janvier 2014



Annexe 3, discours de Mr Philippe REITER, Président HandiCap'Anjou

*Madame la Déléguée Territoriale représentant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Vice - Président du Conseil Général,
Monsieur le Député,
Madame l'Adjointe au Maire d'Angers
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations,
Mesdames, Messieurs les salariés d'HandiCap'Anjou,
Chers Parents, chers Amis.*

Je suis heureux et fier d'inaugurer avec vous les nouveaux bâtiments de l'Institut Médico-Éducatif de la Chalouère.

Heureux et fier pour plusieurs raisons :

D'abord parce que ce lieu est chargé d'histoire. C'est en effet ici que tout a commencé, après la création de l'association en 1958 par M. Adolphe BIOTEAU et des parents en attente de solution pour leurs enfants. C'est en hommage au premier président de l'Association Départementale des Parents d'Infirmes Moteurs Cérébraux et Déficiants Intellectuels que nous avons baptisé de son nom la salle de réunion des nouveaux locaux.

En 1962, les premiers enfants étaient accueillis dans le logis patronal qui est devenu aujourd'hui le siège de l'association. Sous la houlette du Dr Pasquier et des sœurs de la communauté de la Pommeraye, 6 enfants sont accompagnés en semi-internat, selon la volonté des parents, afin de permettre le maintien dans leur foyer et de coller au plus près au rythme de la vie scolaire. C'était un projet singulier et atypique pour l'époque, puisque le principe était alors de « placer » les enfants en situation de handicap en internat, à l'année et à l'extérieur des villes, en fait, on ne voulait pas le voir. C'est donc le premier semi-internat qui était créé. L'association innovait dès ses débuts, les semi-internats au sein des structures médico-sociales n'apparaîtront que dans les années 70.

Les choses s'organisent, le transport quotidien est assuré par la Section Automobile de la Croix-Rouge ; le coût au km est financé par la CAF. Sœur Marie de Mouray est chargée de l'éducation des enfants !

C'est grâce à la Mairie d'Angers, qui, propriétaire de ce logis patronal, c'est ainsi que le bâtiment est nommé dans les archives du département, et du terrain environnant, le mettait à disposition de l'association moyennant un loyer très modeste puis le vendait en octobre 93 à un prix équivalent à 10 fois le loyer annuel qui était de 30 000 Frs, c'est à dire 300 000 frs soit 45 735 €. !!. Avec une contrainte, l'obligation de poursuivre une activité sociale dans la propriété et en cas de revente, priorité à la Ville au cout d'achat.

A l'origine les enfants et les premiers ados étaient accueillis dans le château, qui a connu tous les moments fort l'association, réunions du conseil d'administration, bureau du directeur, du médecin, de la psychologue, salle de psychomotricité, secrétariat, même le sous sol a été utilisé, par le CE !

En 1978, l'établissement accueillait 65 enfants et adolescents, des bâtiments préfabriqués, donc provisoires, les accueillait par petits groupes. Ces préfas dataient de 1966 pour les premiers. Les autres furent posés au début des années 70 pour le premier IMPro puis en 79. C'est aussi en 1979 que les adolescents partent vers Monplaisir à l'IMPro créé en 1974. Il n'y a plus que des enfants accueillis sur le site. Les derniers préfas dataient de 1988. Le provisoire a donc duré longtemps.....

Puisque ce n'est qu'en 2005, que le directeur de feu la DDASS, visitant le site, nous incitait à reconstruire l'établissement. Comme quoi, les visites de nos financeurs ont souvent du bon !

Le projet était lancé, en 2008 la première tranche était livrée, en novembre 2012, avec la deuxième tranche, tous les enfants étaient dans des locaux définitifs. Enfin début septembre ce sont les derniers bâtiments, salles de réunion, atelier, lingerie qui étaient livrés, achevant la totalité de la reconstruction.

Le budget total de cette reconstruction représente un peu plus de 3.800 000 €, financé par l'assurance maladie au travers de l'Agence Régionale de Santé, par l'emprunt et le plan État-Région.

Heureux et fier d'inaugurer, parce que ces nouveaux bâtiments offrent un accueil et un accompagnement des enfants dans des conditions permettant de développer les capacités de chacun, à son rythme, en tenant compte de sa singularité.

Nous disposons dorénavant d'un plateau technique spécialement conçu pour l'accompagnement des enfants autistes, sur les 3 dimensions : éducative, pédagogique et thérapeutique.

Aujourd'hui, l'IME accompagne 30 enfants de 3 ans à 14 ans selon deux sections : 15 places pour des enfants présentant des troubles envahissants du développement dont l'autisme et 15 places de Section d'Éducation avec Handicaps Associés (SEHA) pour des enfants présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde avec handicap associé.

La volonté de ne pas séparer les deux sections, mais de constituer des groupes en fonction des capacités de chacun, 6 groupes au total, est considérée par les équipes comme une ressource en termes de dynamique, d'émulation et de communication.

L'IME a pour mission de proposer à chaque enfant un projet individualisé qui favorise le développement de toutes ses potentialités, à la fois physiques, intellectuelles, psychologiques et sociales. Les capacités d'éveil, d'expression, d'apprentissage et de communication sont stimulées.

Le travail sur l'autonomie personnelle de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne est favorisé. Bien entendu, la famille est associée le plus étroitement possible à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de chaque jeune. L'accompagnement de la famille dans sa dimension sociale fait partie intégrante de l'accompagnement du jeune.

C'est une équipe pluridisciplinaire qui assure l'accompagnement des enfants : socio-éducative, médicale, paramédicale et psychologique sans oublier les services généraux et administratifs qui sont également au contact des enfants. Un professeur des écoles, mis à disposition par l'Éducation Nationale, pour un mi-temps vient compléter ce dispositif. Je salue MM. Jean-Michel LABBAY et Olivier GROMY, inspecteurs de l'Éducation Nationale qui nous montrent, par leur présence, l'attention que porte leur administration à la scolarité des jeunes en situation de handicap.

HandiCap'Anjou a travaillé sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé concernant les personnes autistes, en particulier sur les très jeunes enfants. Un groupe de travail constitué de salariés et d'administrateurs s'est réuni afin d'éclairer l'association sur les types d'accompagnement qui doivent être proposés aux enfants et à leurs familles. HandiCap'Anjou pratique déjà partiellement ce qui est préconisé par la HAS. L'association s'engage dans ce processus qui nécessite une évolution de certaines pratiques et des formations complémentaires pour les salariés. Je tiens à saluer le travail quotidien des équipes qui contribuent à œuvrer à l'éducation et au bien être des enfants et de leurs familles.

HandiCap'Anjou affirme sa volonté de faire de ce site un lieu de pointe pour l'accompagnement des enfants autistes : un lieu ouvert à toute perspective de développement de l'offre de service, dans le cadre de la mise en œuvre du futur plan autisme, dont nous devrions connaître très prochainement les applications pratiques sur notre territoire. Nous y sommes prêts.

L'IME La Chalouère est ouvert vers l'extérieur, j'en veux pour preuve les activités de piscine, de poney, les mini transferts par petits groupes, les visites au Festival Premiers Plans, à Terra Botanica, etc...

Nous avons la chance d'avoir un établissement situé au cœur d'Angers, un hectare et demi, à proximité des infrastructures de l'agglomération, des transports permettant cette ouverture et cette facilité de déplacement.

Le projet de jardin Sensoriel est un exemple concret de cette ouverture. A l'initiative de salariés, porté par les équipes et l'Association, ce jardin, à ce jour unique en France pour des enfants, est un lieu et un outil thérapeutique. Il stimule les sens, les plantes étant un support idéal : formes, couleurs, odeurs, mouvements y contribuent dans un cycle renouvelé régulièrement. Vous avez pu découvrir un des éléments du jardin : Le patio sensoriel avec sa table d'eau, ses troncs tactiles ainsi que le sol podotactile. Ce patio sera complété prochainement par la roue marine et le beffroi à Ankglungs, sculptures musicales qui composeront l'espace boisé, permettant aux enfants d'appréhender la musique de façon ludique. Une aire de jeux et un espace 2D complèteront ce projet.

Ce Jardin Sensoriel est en train de voir le jour grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires qui ont voulu s'inscrire dans la durée, je souhaite ici remercier les Lion's Club d'Angers Cités et Angers Val de Maine pour leurs différentes actions menées : Loto, vente de tulipes, compétition de Golf, soirées théâtre qui ont chaque fois permis de récolter des fonds pour ce projet. Le Comité d'entreprise de la CNP, le Moto-club Soudezen, la Chorale Courant d'Air, Cap Handiforum, la Sté CMCP ont également contribué à la concrétisation de ce jardin.

Au-delà de l'utilisation par les enfants de l'IME, ce jardin s'ouvrira à l'ensemble des personnes accompagnées par l'association mais également aux écoles du quartier, favorisant les liens sociaux entre tous les enfants. Je salue, à nos côtés, la présence de notre député, M. Luc BELOT, dont nous connaissons l'attachement à la ville d'Angers et à ses écoles. Je remercie également Mme Rose-Marie VERON, adjointe au Maire, pour son écoute toujours attentive et son implication dans le domaine du handicap.

Enfin l'association a changé de nom devenant HandiCap'Anjou au premier janvier de cette année, illustrant notre fusion avec l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux, l'ADIMC.(aparté selon les présents).

Elle demeure plus que jamais une association de Parents, forte de ses membres et de ses valeurs réaffirmées.

Un nouveau nom, un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle. Un nom d'association qui parle, nous situe sur notre territoire pour un nouveau projet associatif, en synergie avec les besoins exprimés par les usagers et leurs familles et répondant également aux orientations définies par nos partenaires institutionnels, aujourd'hui l'ARS et demain le Conseil Général.

Je profite de cette occasion pour saluer M. Christophe BECHU, Président du Conseil Général et M. Gérard DELAUNAY, Vice-Président, qui nous honorent de leur amicale présence aujourd'hui. Nous avons commencé à construire avec les services du Conseil Général une relation de confiance et un partenariat efficace dans l'intérêt des personnes accompagnées au sein du futur troisième pôle constitué par les foyers de l'ADIMC.

La relation de confiance et le partenariat que nous avons avec l'Agence Régionale de Santé s'illustre aujourd'hui par votre présence, Mme Laurence BROAWEYS, et par les échanges, toujours fructueux et constructifs, que nous avons avec vos services à Nantes ou à Angers. Le renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens à la fin de cette année, en sera un exemple significatif.

Je souhaite une longue vie à notre association, à ses établissements et services, en particulier à l'IME Chalouère.

Philippe REITER

Le 19 septembre 2013

Annexe 4, Discours de Mme Laurence BROWAEYS - Déléguée territoriale de l'ARS Pays de Loire pour le Maine-et-Loire

La question de la prise en charge du handicap sur nos territoires, et notamment la prise en charge des enfants et des jeunes, est essentielle et figure dans les objectifs de notre Projet régional de santé :

Comment mettre en place un système intégré, articulant les professionnels de santé, les professionnels de l'éducation et du scolaire, pour faire que chacun de ces enfants bénéficie d'un projet individualisé et sur mesure ?

Comment assurer une réponse de proximité pour permettre d'associer pleinement les familles dans la prise en charge ?

Comment offrir un accompagnement précoce pour les plus jeunes enfants, car on sait que le repérage au plus tôt est déterminant pour ces enfants ?

C'est à ces questions complexes que vous répondez chaque jour et cette inauguration témoigne de votre dynamisme et de votre savoir-faire.

L'établissement s'inscrit dans une dynamique structurée de longue date sur le territoire de l'agglomération angevine avec l'ensemble des partenaires : établissements et services médico-sociaux, services de soins (dont psychiatrie), Education nationale (existence d'une convention d'unité d'enseignement), MDPH (puis MDA)...

Une des orientations majeures passées, présentes et encore à venir dans les modes de prise en charge est la transformation au long cours de places d'internat en formules alternatives (semi-internat, déploiement à domicile,...) pour les handicaps qui le permettent. De ce point de vue, HandiCap'Anjou s'est parfaitement inscrite dans cette ligne et a progressivement adapté son activité et ses services en conséquence.

HandiCap'Anjou s'est engagé depuis le 1^{er} janvier 2013 dans un processus de fusion de deux associations en charge du handicap. Cela aussi s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de continuité des parcours des publics accompagnés.

Ainsi, l'association comptera deux pôles à destination des enfants et adolescents et bientôt un troisième pôle à destination des adultes.

Je souhaite également souligner le fort investissement de l'association sur l'agglomération angevine dans le cadre de la déclinaison du Projet régional de santé et du programme territorial de santé.

Elle a ainsi largement contribué aux travaux menés au niveau départemental sur les prises en charge partagées en santé mentale des adolescents.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une charte partenariale diffusée il y a quelques semaines.

HandiCap'Anjou est membre du Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) du Centre ressources autisme (CRA).

L'association s'inscrit de fait dans une démarche volontariste d'adaptation de la réponse à la prise en charge de l'autisme au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé et du 3^{ème} Plan autisme présenté en mai 2013.

Ainsi, dans le cadre des négociations contractuelles en cours avec l'ARS (CPOM), elle se propose par exemple de contribuer à terme au développement de prestations qui pourraient concerner les troubles envahissants du développement (création d'un 4^{ème} pôle). Ces actions seront à mettre en lien avec le plan d'actions régional en cours d'élaboration par l'ARS Pays de la Loire.

La déclinaison régionale n'est pas encore formalisée, mais les principaux axes devraient être la prévention, le repérage précoce, le diagnostic et l'évolution des modes de prise en charge.

L'ARS est heureuse de participer au financement de la réhabilitation de ces bâtiments à hauteur de 1 924 000 euros, pour permettre d'offrir, sur le territoire angevin, des services et des prises en charge adaptées et innovantes.

Elle souhaite ainsi encourager votre action remarquable sur le territoire.

